Montessori Hossegor
189 avenue de Pédebert
40150 Soorts-Hossegor
07 68 99 33 45
contact@montessorihossegor.com

RÈGLEMENT INTÉRIEUR MONTESSORI HOSSEGOR

PRÉAMBULE

Montessori Hossegor est une école privée hors contrat, laïque et qui suit les préceptes de la pédagogie Montessori selon les critères mis en place par l'AMI (Association Montessori Internationale). Le règlement intérieur a pour but de définir les règles qui organisent la vie de l'école basées sur une approche pédagogique selon les principes de Maria Montessori. Nous cherchons à cultiver au sein de l'enfant la sentience, la grâce, la responsabilité, et l'aptitude de rassembler ses connaissances pour prendre part à un futur meilleur. L'enfant y apprend les aptitudes à évoluer de façon harmonieuse et intelligente au sein d'un groupe societal et à y respecter les règles mises en place pour le bien du groupe et de chaque individu au sein du groupe. La tolérance et le respect pour soi, pour autrui et pour son environnement font partie des objectifs de l'instruction à Montessori Hossegor.

PROCÉDURE D'ADMISSION ET DE PRÉ-INSCRIPTION

L'entrée à l'école Montessori Hossegor procède d'un double choix : choix de l'école et de sa pédagogie par la famille, choix des familles par l'École. Ce double-choix fonde la relation entre l'école et les familles. Il implique l'adhésion au projet pédagogique de Montessori Hossegor et au présent règlement.
L'école accueille chaque enfant sans distinction d'origine, de croyance ou de religion, pourvu que les parents adhèrent pleinement à l'approche Montessori et aux politiques de l'établissement.

Procédure de candidature et de sélection

La sélection ne repose pas sur les résultats scolaires, mais sur la cohérence du projet éducatif. Nos critères sont :

- L'adhésion des parents (Critère principal) : La concordance entre les valeurs de la maison et celles de l'école.
- L'équilibre des groupes : Respect de la mixité des âges et des genres propre à la pédagogie Montessori.
- La continuité pédagogique : Priorité aux enfants déjà issus du cursus Montessori.
- Besoins particuliers : L'accueil d'enfants à besoins spécifiques est étudié avec bienveillance pour s'assurer que l'école dispose des ressources nécessaires pour garantir un accompagnement de qualité.

Étapes du parcours d'admission

1. Information : Participation aux visites guidées consultables sur le calendrier en ligne, ou consultation des supports en ligne.
2. Dépôt de candidature : Formulaire de pré-inscription en ligne accompagné des frais de dossier (non remboursables). Ces frais couvrent l'étude administrative et ne garantissent en aucun cas une place.
3. Entrevue : Rencontre avec la famille et l'enfant au sein de l'établissement.
4. Notification : L'école informe la famille de sa décision (acceptation, liste d'attente ou refus).

Validation de l'inscription définitive

Une fois l'admission prononcée, l'inscription est validée par :

- Le retour du contrat d'éducation et de ses annexes dûment signés.
- Le règlement des frais d'inscription (300 €) et des frais de fournitures (500 €).

Montessori Hossegor
189 avenue de Pédebert
40150 Soorts-Hossegor
07 68 99 33 45
contact@montessorihossegor.com

- Note : Ces frais sont définitivement acquis à l'école et ne sont pas remboursables, y compris en cas de désistement ultérieur de la famille.
- La remise du dossier administratif complet et des chèques de caution avant le premier jour de classe.

Réinscription
L'inscription est valable pour une année scolaire. La réinscription pour l'année suivante est soumise à la signature des conditions financières et du protocole de réinscription mis à jour annuellement.

FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN

1. Horaires
L'école accueille des enfants âgés de 2 1/2 ans à 12 ans. Les élèves de l'école sont répartis en deux classes : une classe pour les 3-6 ans (Maisons des enfants), une classe pour les 6-12 ans (classe élémentaire).
Les horaires d'une journée d'école sont les suivants :

Élèves à mi-temps.....8h45 – 12h30 (de 2 ans 1/2 à 3 1/2 ans)
Élèves à temps plein……8h45 – 16h00

2. Procédure d'accueil et de sortie
Par respect pour le travail des enfants et de l'équipe pédagogique, nous demandons aux adultes de respecter les horaires d'arrivée et de sortie. L'arrivée se fait entre 8h45 et 9h00 et la sortie se fait à entre 12h30 et 12h45 ainsi que entre 16h00 et 16h15.

Pour ne pas perturber les enfants et soutenir la notion d'indépendance, veuillez dire au revoir à vos enfants avant d'arriver au portail et les laisser marcher vers leur classe seuls. Un adulte sera au portail pour accueillir et accompagner vos enfants si nécessaire au sein de leur ambiance.

Les parents s'engagent à déposer leurs enfants à l'heure afin de commencer la journée avec le reste de son groupe. A partir de 9h00 le portail sera fermé, ce qui permet au groupe dans son ensemble de commencer sa journée.

En cas de retard, pour des raisons de sécurité, les parents sont priés d'attendre au portail qu'un membre du personnel vienne chercher l'élève et l'accompagner à son ambiance.

Les retards doivent rester exceptionnels. À partir du deuxième retard mensuel, le retard est facturé 1 euro la minute.

Il est à noter qu'aucun enfant ne pourra être accueilli à l'école après 9h15 afin de préserver la sérénité du cycle de travail. Un élève du cycle 3-6 ans aura la possibilité de rejoindre sa classe à 12h30 (après la pause déjeuner), tandis qu'un élève du cycle 6-12 ans devra attendre le lendemain pour réintégrer l'établissement (la pause déjeuner n'ayant pas lieu tous les jours à la même heure).

Lors de la sortie, les enfants seront prêts à 12h30 et à 16h00 et un des membres du personnel sera au portail pour vous les remettre en mains propres.
Veuillez ne pas laisser vos enfants jouer dans la rue, aux abords de l'école, ni grimper sur les murets des voisins.

Montessori Hossegor
189 avenue de Pédebert
40150 Soorts-Hossegor
07 68 99 33 45
contact@montessorihossegor.com

3. Stationnement

Le respect de notre voisinage est une condition du bien-vivre de l'école. Il est strictement interdit de stationner devant les portails des voisins ou de bloquer la circulation. Le respect du voisinage est une condition de maintien de l'inscription.

ASSIDUITÉ ET ABSENCES

La fréquentation régulière et l'arrivée ponctuelle à l'école sont deux habitudes qui ont un impact considérable sur les résultats scolaires. Nous nous engageons à fournir à chaque enfant un environnement éducatif supérieur et demandons à chaque famille de s'engager à s'assurer que leur enfant fréquente l'école à temps et de façon régulière. Les absences et les retards perturbent les enfants, perturbent leur emploi du temps, exigent un réajustement de la routine quotidienne et ralentissent l'apprentissage. Les enfants qui arrivent en retard peuvent souvent se sentir laissés pour compte ou conscients de leur arrivée tardive. Ils ont également du mal à effectuer la transition vers leur journée scolaire, car ils n'ont pas été en mesure de le faire avec leurs pairs.
Il est important que votre enfant arrive à l'heure pour profiter pleinement de l'environnement Montessori. Il est essentiel que chaque enfant soit à l'heure et prêt à commencer à 9 heures du matin. Cela permet à tous les enfants de participer aux activités de la journée et facilite la transition pour l'ensemble du groupe. Les parents sont priés de faire tous les efforts possibles pour prendre des rendez-vous chez le médecin, le dentiste et autres pour leur enfant en-dehors de la journée scolaire. Cela renforcera l'importance de l'école et empêchera les enfants de "manquer l'école".

Les absences et les retards perturbent les enfants, perturbent leur emploi du temps, exigent un réajustement de la routine quotidienne et ralentissent l'apprentissage.

En cas d'absence d'un élève, les parents sont tenus d'avertir l'école avant 9h00 ou, en cas d'impossibilité, dans le courant de la 1ère demi-journée de l'absence.

Les absences doivent être justifiées par écrit (mail ou papier). Les absences répétées et injustifiées (au-delà de 4 demi-journées) seront signalées aux autorités compétentes.

Toute absence prévisible supérieure à 2 jours est soumise à demande d'autorisation d'absence écrite, datée et signée adressée à la direction.

Les frais de scolarité sont calculés sur une base annuelle et lissés sur 10 mois. En conséquence, le montant mensuel est dû forfaitairement, indépendamment des absences de l'enfant (maladie, convenance personnelle ou calendrier scolaire).

Nous vous préconisons de fixer les rendez-vous médicaux en fin d'après-midi afin d'éviter une journée complète d'absence. Une exception est toutefois faite pour les enfants nécessitant un rendez-vous médical d'urgence sur présentation d'un justificatif (abcès dentaire, traumatisme) ou pour un enfant bénéficiant d'un PAP ou d'un PPS : dans ce cadre, l'emploi du temps est aménagé spécifiquement après concertation et accord de la direction.

SANTÉ

Montessori Hossegor
189 avenue de Pédebert
40150 Soorts-Hossegor
07 68 99 33 45
contact@montessorihossegor.com

Un enfant présentant de la fièvre (>38°C), des vomissements, une diarrhée ou une maladie contagieuse ne peut être admis. Il doit être asymptomatique depuis 24h avant son retour.
Aucun médicament (même homéopathique) ne sera administré par le personnel sans un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) signé.

Bilans de santé obligatoires (6 et 9 ans) :
En l'absence de service médical scolaire interne, les familles ont l'obligation de faire réaliser par leur médecin traitant les deux bilans de santé obligatoires prévus par la loi au cours de la 6ème et de la 9ème année de l'enfant. Un certificat médical attestant que ce bilan a été effectué (sans mention de contenu médical confidentiel) devra être remis à la direction de l'école. Ces examens sont cruciaux pour le dépistage précoce d'éventuels troubles des apprentissages (vue, audition, langage). Nous recommandons également aux familles d'effectuer un bilan visuel lors de la troisième année de l'enfant.

Vaccinations obligatoires :
Conformément à la législation en vigueur, l'admission de l'enfant est subordonnée à la justification de ses vaccinations obligatoires (carnet de santé ou certificat de contre-indication). Une photocopie des pages de vaccination à jour doit être fournie à l'école lors de l'inscription et de chaque réinscription annuelle.

Protocoles Spécifiques
Tout enfant nécessitant un aménagement particulier pour raison de santé (allergies alimentaires, asthme, handicap) doit faire l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) signé entre la famille, le médecin et l'école. Aucun médicament ne sera administré en dehors de ce cadre.

SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

Le portail de l'école est fermé à clé à 9h00 et le reste durant tout le temps scolaire. Les enfants ne sont jamais autorisés à quitter le bâtiment ou l'enceinte sans la surveillance d'un adulte.

Objets interdits : Sont strictement interdits les objets dangereux, les bonbons/sucettes, les téléphones portables, les jeux électroniques et les objets de valeur. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Tant que les parents sont présents dans l'enceinte de l'école (accueil ou sortie), ils restent pleinement responsables de leur enfant. Ils veillent à lui faire respecter les règles de l'école (calme dans les ambiances, respect des plantes et du matériel).

ASSURANCE

Chaque enfant doit obligatoirement être couvert par une assurance Responsabilité Civile (dommages causés à autrui) et une assurance Individuelle Accident (dommages subis par l'enfant seul), à fournir lors de la rentrée.

ACCIDENTS

En cas d'accident ou d'urgence médicale, l'équipe contacte immédiatement les services de secours (15 ou 112). L'école prend toutes les mesures nécessaires (hospitalisation) conformément à l'autorisation de soins signée lors de l'inscription. Les parents sont prévenus dans les meilleurs délais.

PREMIER SECOURS

Montessori Hossegor
189 avenue de Pédebert
40150 Soorts-Hossegor
07 68 99 33 45
contact@montessorihossegor.com

L'école dispose d'une pharmacie de premiers secours.

- Les soins sont limités au nettoyage des plaies (eau, savon, désinfectant local) et à l'application de froid.
- Aucun médicament (y compris paracétamol) ne sera administré sans PAI ou ordonnance médicale jointe à une demande écrite des parents.

LES SORTIES

Une autorisation vous a été demandée lors de l'inscription pour la participation de votre enfant aux sorties organisées par l'école. Les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant y participe pourront le signaler par ce biais. Merci de noter que la préparation de ces sorties s'organise avec les enfants mais que ces derniers restent libres d'y participer ou pas. Si un enfant ne souhaite pas participer à une sortie et que l'équipe ne peut assurer une surveillance sur place, la famille pourra être sollicitée pour garder l'enfant. Les parents souhaitant accompagner le groupe devront nous fournir une attestation d'assurance pour eux-même ainsi que leur véhicule.

REPAS ET COLLATIONS

Le temps du repas est un moment d'apprentissage de l'autonomie et de vie sociale. À Montessori Hossegor :

- Les parents sont seuls responsables de la fraîcheur et de la sécurité des aliments. Le repas doit impérativement être apporté dans un sac isotherme avec pains de glace (accumulateurs de froid).
- Par mesure d'hygiène et de sécurité, l'école ne dispose d'aucun dispositif de réchauffage ou de réfrigération. Les aliments doivent pouvoir être consommés froids ou maintenus au chaud par la famille dans un récipient de type "Thermos".
- Les familles sont responsables de la fraîcheur, de la qualité nutritionnelle et de la sécurité sanitaire des aliments fournis. Un protocole spécifique relatif à la gestion des repas et de l'hygiène alimentaire est signé par les parents lors de l'inscription.
- Pour favoriser la concentration et la santé, les produits à haute teneur en sucre raffiné (bonbons, sodas, biscuits industriels, yaourts aromatisés, chocolat) ne sont pas autorisés. Les fruits frais ou secs et le miel sont privilégiés.
- Nous encourageons les familles à fournir à leurs enfants des contenants faciles à ouvrir par l'enfant seul.
- Tout trouble de santé ou allergie alimentaire grave doit impérativement être signalé à la direction afin d'étudier la mise en place d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI). En l'absence de PAI, l'école ne peut être tenue pour responsable des risques liés à l'ingestion accidentelle d'un allergène apporté par un tiers.
- Montessori Hossegor offre à disposition des enfants une collation de fruits et de légumes biologiques en libre service entre 9:00 et 11:30 et de nouveau entre 14:00 et 15:30. Cette collation fait partie intégrante de l'ambiance et du cycle de travail.

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Montessori Hossegor
189 avenue de Pédebert
40150 Soorts-Hossegor
07 68 99 33 45
contact@montessorihossegor.com

La communication entre l'école et les parents est essentielle au développement de l'enfant. Elle repose sur la confiance partagée et le respect mutuel.

Canaux de communication

L'école utilise différents supports pour informer les familles : newsletters, emails, "Espace Parents" sur le site internet, et rencontres éducatives.

- Urgences : En journée, merci de ne téléphoner qu'en cas d'urgence absolue.
- Disponibilité : L'équipe traite les messages (SMS/Emails) sur les plages horaires suivantes : 8h00 - 8h45, 12h20-13h30 et 15h45 - 18h00. En dehors de ces horaires et sauf urgence, l'équipe se consacre principalement aux enfants.

Rencontres et Suivi Pédagogique

- Réunions Collectives : Organisées en cours d'année pour présenter la pédagogie et la vie de la classe.
- Entretiens Individuels : Deux rendez-vous annuels sont prévus pour faire le point sur le développement de votre enfant.
- Observations : Sous réserve de l'accord de l'enfant et de l'équipe, un parent peut venir observer la classe sur rendez-vous.

Procédure en cas de question ou difficulté

Afin de garantir une réponse adéquate à une question ou une inquiétude, nous demandons aux parents de respecter l'ordre suivant ainsi que de nous tenir informés au préalable de la teneur de la question afin que nous puissions vous garantir le meilleur éclaircissement possible:

1. L'éducateur (Guide) : Pour toute question pédagogique ou liée au quotidien de l'enfant (par email ou lors d'un rendez-vous planifié). L'accueil du matin est réservé aux consignes brèves ; les échanges un peu plus longs doivent se faire après 16h00.
2. La Direction : Si des éclaircissements supplémentaires sont nécessaires.
3. Médiation : Si un désaccord persiste, un rendez-vous incluant un délégué des parents ou une tierce personne pourra être organisé.

Implication des familles

L'école encourage la participation des parents (réunions éducatives, événements organisés avec l'école, sorties, festivités, entretien, fabrication de matériel) en accord avec l'équipe pédagogique. Cette aide précieuse renforce le lien entre l'enfant et son environnement scolaire. Plus l'enfant voit son parent interagir avec l'école et plus celui-ci s'implique dans sa propre vie scolaire, autrement dit, plus il s'implique dans son travail.

LIBERTÉ ET DISCIPLINE

Nous aimerions prendre un moment pour discuter de ces principes très importants. La liberté est un privilège, un privilège qui doit être apprécié, respecté et recherché. Cependant, au fur et à mesure que l'enfant acquiert de nouvelles libertés qui s'ouvrent à lui, il doit y avoir une certaine discipline qui doit s'appliquer au droit de l'enfant à sa propre liberté.

Un comportement destructeur, perturbateur ou nuisible de la part d'un parent envers le personnel ou les élèves peut également conduire à une demande de retrait définitif de l'enfant.

Gestion du comportement

Montessori Hossegor
189 avenue de Pédebert
40150 Soorts-Hossegor
07 68 99 33 45
contact@montessorihossegor.com

La discipline, dans un environnement Montessori, n'est pas imposée à l'enfant, mais plutôt créée chez l'enfant quand il y a un beau mélange et un équilibre parfait de liberté et de structure. Le maintien de cet équilibre délicat est l'un des fondements de l'environnement Montessori. C'est sur ce fondement de liberté et de structure que l'enfant construit la discipline.

La liberté n'est pas souvent associée à la discipline. Habituellement, les gens supposent que, puisqu'on offre à l'enfant la liberté de se déplacer, de choisir, de répéter, il n'y a pas de structure à l'environnement. La liberté, cependant, ne signifie pas que l'on peut faire ce que l'on veut. La responsabilité envers soi-même et sa communauté sont des composantes essentielles de la liberté.

Nous offrons des libertés, mais avec des limitations qui facilitent le développement de la responsabilité et un centre de contrôle interne. Le développement de l'autodiscipline de cette manière permet à l'individu de choisir le bon comportement parce qu'il est bon pour lui-même et pour la communauté.
La discipline intérieure n'est pas quelque chose d'automatiquement présent chez l'enfant, mais évolue plutôt sous les bons soins et dans l'environnement approprié. En tant qu'adultes dans la vie de l'enfant, nous devons être un modèle et un guide tout en soutenant l'enfant dans le processus de développement de l'autodiscipline. Nous offrons des libertés limitées en fonction de la capacité de l'enfant à faire des choix appropriés à ce moment précis. Plus la capacité de l'enfant à faire des choix et à suivre les règles s'améliore, plus la liberté est offerte.

Les règles de respect suivantes constituent une attente de comportement de la part des enfants, du personnel et des parents/tuteurs/responsables d'enfants dans leur vie à l'école :
• Le respect de soi
• Le respect des autres
• Le respect du matériel, des outils et des équipements
• Le respect de l'environnement

Si un enfant a des difficultés à suivre les règles de la communauté, la réponse sera adaptée à son âge. L'attention personnelle, la réorientation, la distraction, la substitution et/ou le retrait de la situation sont des approches typiques utilisées par le personnel de Montessori Hossegor. La plupart des cas se résolvent d'eux-mêmes lorsque l'enfant subit les conséquences logiques ou naturelles de ses actions (c.-à-d. essuyer de la peinture renversée qui a été projetée sur le sol).

Si l'enfant ne respecte pas les règles de la communauté, le personnel cherche les causes sous-jacentes du comportement de l'enfant. Ce faisant, l'adulte essaie d'aider l'enfant à comprendre le caractère inapproprié de ses choix et à trouver une alternative appropriée. Si un comportement perturbateur ou inapproprié se produit à plusieurs reprises, le guide peut demander au directeur de l'école et/ou à un autre membre du personnel d'observer le comportement et de proposer des suggestions et des solutions alternatives. Si le comportement se poursuit, les parents peuvent être contactés pour obtenir leur soutien et leur coopération.

Cadre de vie et comportements inadaptés
Pour préserver la sécurité et la sérénité de la communauté, certains comportements sont jugés inacceptables et ne peuvent être tolérés :

- Toute forme de violence physique (frapper, mordre) ou verbale (insultes, vulgarité).
- Le harcèlement, l'intimidation ou les propos discriminatoires.
- La destruction intentionnelle du matériel.

Montessori Hossegor
189 avenue de Pédebert
40150 Soorts-Hossegor
07 68 99 33 45
contact@montessorihossegor.com

- L'atteinte à la sécurité ou à la pudeur d'autrui.

Pour favoriser le développement de l'autodiscipline, l'équipe de Montessori Hossegor s'engage à être un modèle d'intégrité et de bientraitance. Conformément à la loi contre les violences éducatives ordinaires, tout recours aux châtiments corporels, aux punitions humiliantes, aux cris ou à la privation est strictement proscrit. Cette posture de respect mutuel est la base sur laquelle l'enfant construit sa propre responsabilité.

Processus d'accompagnement et sanctions
Si un comportement inapproprié persiste, l'école engage un protocole de coopération avec la famille:

1. Observation et Dialogue : Analyse des causes et rencontre avec les parents pour définir des stratégies communes.
2. Évaluation Externe : Si nécessaire, l'école peut demander une évaluation par un spécialiste pour mettre en place un plan d'action adapté.
3. Mesures de Protection : En cas d'échec des médiations ou de mise en danger d'autrui, l'école peut prononcer une suspension temporaire ou une rupture du contrat scolaire.

Protocoles spécifiques (harcèlement et intimidation)
Montessori Hossegor applique une politique de tolérance zéro conforme à la législation française. En cas de suspicion de harcèlement, un protocole de protection immédiat est activé pour garantir la sécurité de la victime et diligenter une enquête interne.
Pour obtenir le détail complet de la graduation des sanctions et des protocoles de protection, les familles inscrites sont invitées à se référer à l'Annexe 2 de notre Contrat d'Éducation

PASSAGE DANS LA CLASSE ÉLÉMENTAIRE
Le passage de la Maison des Enfants (3-6) à la classe élémentaire (6-12) de Montessori Hossegor se fait quand l'enfant est prêt et a acquis la maturité nécessaire, en fonction du nombre de places disponibles.
Les enfants de la classe élémentaire et leurs parents sont tenus de lire et de signer l'Annexe 2 de notre contrat d'éducation, intitulé 'cadre de vie et règlement de comportement 6-12'. Ce contrat d'exigence ne fait qu'expliciter pour les enfants et leurs familles un comportement qui est attendu de toute personne présente sur les lieux de l'école à tout moment, enfant et adulte.

PROTECTION DES DONNÉES ET DROIT À L'IMAGE

Protection des données (RGPD)
L'école Montessori Hossegor collecte les données personnelles nécessaires au suivi administratif et pédagogique des élèves. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les familles disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression de leurs données. Ces droits s'exercent par simple demande écrite à la direction.

Droit à l'image de l'enfant
Dans le cadre de la vie de l'école, des photographies ou vidéos peuvent être réalisées. Leur usage est strictement défini :

- Usage Administratif et Pédagogique **:** Justification des acquis auprès des services rectoraux et inspection académique, ou suivi interne de l'enfant.
- Usage de Communication (Optionnel) **:** Promotion de l'école (site internet, réseaux sociaux). Cet usage externe est le seul soumis à une autorisation spécifique et révocable signée lors de

l'inscription. L'école privilégie, dans la mesure du possible, des clichés ne permettant pas l'identification directe des élèves (vues de dos ou centrées sur le matériel).

Responsabilité des familles et Vie Privée
Le respect de la vie privée est une valeur fondamentale de notre communauté :

- Événements scolaires : Lors des fêtes ou sorties, les parents sont autorisés à photographier uniquement leur propre enfant.
- Interdiction de diffusion : Il est strictement interdit de diffuser sur les réseaux sociaux ou tout support public des images où apparaissent d'autres élèves ou des membres du personnel de l'école sans leur consentement exprès.
- Personnel de l'école : L'enregistrement audio ou vidéo des membres de l'équipe éducative à leur insu est formellement interdit.

Le non-respect de ces règles engage la responsabilité civile des représentants légaux et peut conduire à une rupture de contrat.

RÈGLEMENT DES LITIGES ET MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le consommateur, sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.
MONTESSORI HOSSEGOR a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 18495/VM/2604 la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation.
Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :
- Soit par écrit à : Sas Médiation Solution - 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niost
- Soit par mail à : mediation@sasmediationsolution-conso.fr
- Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site https://www.sasmediationsolution-conso.fr

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :
- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur,
- Le nom, l'adresse et le numéro d'enregistrement chez Sas Médiation
Solution, du professionnel concerné,
- Un exposé succinct des faits,
- Copie de la réclamation préalable,
- Tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.)

NOTE FINALE

L'inscription à Montessori Hossegor repose sur une confiance mutuelle et une pleine adhésion à la vision ainsi qu'au projet pédagogique de l'établissement. La cohérence entre les valeurs de la famille et celles de l'école est une condition indispensable à l'épanouissement de l'enfant.
En conséquence, si un désaccord profond ou persistant sur l'esprit de l'école ou le respect du présent règlement apparaît, et qu'aucune solution amiable ne peut être trouvée malgré le dialogue, Montessori Hossegor se réserve le droit de mettre fin à la scolarisation de l'enfant. Cette mesure est prise dans l'intérêt de la sérénité de la communauté éducative et de la cohérence nécessaire au développement de l'élève.